

Ce plan à pour but d'exposer et de préciser des conceptions de projet aussi rationnelles que possible. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives, la réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les cotes prévues pour les équipements internes doivent être vérifiées par le maître de l'ouvrage avant tout début d'exécution.

Ce plan est un document administratif.

L'assurance Dommage Ouvrage est obligatoire et est à la charge du maître d'ouvrage avant l'ouverture du chantier.

Maître d'ouvrage

Nom :

VENDEE ENERGIE

Adresse :

3 rue du Maréchal Juin CS 80040

Commune :

La-Roche-sur-Yon 85036 Cedex

SECTION ER

Parcelles N°48

PERMIS DE CONSTRUIRE

*Construction d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de LA-ROCHE-SUR-YON (85000)
sur le lieu-dit "Saint-Anne"*

PC2 - Plan de masse Ech. 1/1000
PC3 - Coupe profil terrain et construction Ech. 1/1000
PC5a - Plans des façades Panneaux photovoltaïque Ech. 1/50 ; 1/75
PC5b - Plans des façades Poste de transformation Ech. 1/50
PC5c - Plans des façades Poste de livraison Ech. 1/50
PC1a-1b-4-6-7a-7b-8 - Volet paysage Ech. 1/50
PC11 - Etude d'impact

Date: 13/11/2017

Dessinateur: G.C.B.

